

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 127 (1982)  
**Heft:** 1

**Buchbesprechung:** Disziplinarstrafordnung [Peter Hauser]

**Autor:** Buman, Dominique de

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

*Un livre sur la procédure disciplinaire militaire, réalisé par Peter Hauser et l'ASMZ,*

## **Disziplinarstrafordnung**

présenté par le Lt Dominique de Buman

### **Le livre et son auteur**

L'ASMZ (Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift) a fait paraître ce dernier automne aux éditions Huber, à Frauenfeld, un condensé de droit disciplinaire militaire. Elle a chargé de cette mission un docteur en droit et avocat de Winterthour, M. Peter Hauser, qui a une longue expérience au commandement d'une batterie d'artillerie. Ce livre broché de 191 pages peut être obtenu chez l'éditeur<sup>1</sup>, au prix de Fr. 19.50 (+ frais de port).

### **Les objectifs de l'ouvrage**

Les auteurs partent du principe que la procédure disciplinaire constitue une corvée pour ceux qui y sont confrontés. Et cela pour plusieurs raisons:

- a) beaucoup de commandants sont des «laïcs», c'est-à-dire ne pratiquent pas le droit de façon courante;
- b) les textes réglementant la matière ne sont pas rassemblés en une seule loi;

- c) la qualification juridique d'un état de fait n'est pas toujours facile;
- d) les formules militaires ad hoc requièrent assez de temps et d'attention si l'on veut éviter des erreurs.

Voilà pourquoi Peter Hauser et l'ASMZ ont regroupé ces différents documents. Ils veulent éviter de longues recherches en exposant la procédure avec simplicité et en traitant les cas pratiques les plus fréquents. Les auteurs destinent cet ouvrage aux commandants, instructeurs, officiers de justice et autres autorités militaires.

### **Le contenu**

Le plan comprend trois parties:

- I. La procédure disciplinaire (au sens large)
- II. La qualification juridique d'après 24 états de fait différents
- III. la documentation (6 textes et formules annexes)

#### **I. La procédure disciplinaire**

Ce volet expose la matière selon l'ordre adopté par la troisième partie du RS 80 (pages roses). Nous n'entrons donc pas dans les détails et prions les lecteurs de se référer à ce texte.

<sup>1</sup>Huber & Co AG, Presseverlag, 8500 Frauenfeld

Nous signalerons cependant deux points:

- a) l'auteur procède à quelques adjonctions et éclaircissements lorsque la nécessité s'en fait sentir;
- b) contrairement au RS 80, cet ouvrage donne tous les renvois législatifs et facilite la synthèse du sujet.

## II. Les cas pratiques

Dans une introduction, Peter Hauser explique qu'en présence d'une situation donnée, il n'a jamais fixé ou proposé de peine, car la culpabilité, les mobiles, le comportement au service et les circonstances personnelles influencent la décision de cas en cas. Après avoir établi un lexique des mots clés, l'auteur analyse chaque exemple selon le schéma suivant:

- a) état de fait,
- b) qualification juridique,
- c) remarques.

Sous cette dernière rubrique, Peter Hauser indique les pièges à éviter et les raisons de l'application de tel article et non pas de tel autre. Ses observations sont très pertinentes.

## III. La documentation

Celle-ci reprend notamment un aperçu de la procédure disciplinaire au sens strict, les formules ad hoc illustrées d'exemples et la troisième partie du RS 80.

## Appréciation d'ensemble

L'impression que nous laisse ce guide-âne est très positive. La structure du livre, qui reprend dans sa partie théorique la charpente du RS 80, facilite les recherches; dans le même ordre d'idées, la table des matières donne un tel aperçu des problèmes posés que l'on s'y retrouve rapidement.

Quant au contenu, la synthèse présentée est bonne et les cas pratiques traitent des situations classiques, telles que la garde, le tir, la coupe des cheveux ou l'ébriété.

En résumé, nous ne pouvons que recommander cet ouvrage très bien conçu, mais dont la version française n'existe pas. Il est cependant permis de se poser la question de sa nécessité absolue. Certes, il contient tout en un volume, mais ses destinataires reçoivent de toute façon, chacun dans sa fonction, les documents à employer et des cas pratiques de procédure disciplinaire. De plus, une édition de vulgarisation ne remplacera jamais les textes de loi auxquels il faudra toujours avoir recours. Toutefois, elle a le mérite de défricher le terrain, d'indiquer la voie, spécialement aux débutants et aux non-juristes; c'est en cela que réside le bien-fondé de sa publication.

D. de B.